

Délibération n° 2024-04

Objet : Compte administratif 2023

Je vous sou mets aux fins d'approbation le Compte Administratif de l'exercice 2023 du CCAS
Ce document a été établi sur la base des budgets et des pièces comptables de l'ordonnateur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil d'Administration,
Sur proposition de sa Vice-présidente
Après en avoir délibéré
Approuve*

Le compte administratif 2023 du CCAS, dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 7 368 021,57 €

Recettes : 6 166 530,36€

Résultat de l'exercice : - 1 201 491,21€

Résultat reporté : +2 456 186,23€

Résultat cumulé : + 1 254 695,02€

Le résultat reporté (2 456 186,23€) ajouté au résultat de l'exercice (-1 201 491,21€) se solde par un résultat de 1 254 695,02€ qui constitue le résultat cumulé. Cette somme sera affectée au financement de la section de Fonctionnement du budget supplémentaire 2024.

Section d'investissement :

Dépenses : - €

Recettes : - €

Résultat de l'exercice : - €

Résultat reporté : 5 811,59 €

Résultat cumulé : 5 811,59 €

Voir compte administratif ci-joint et signé.

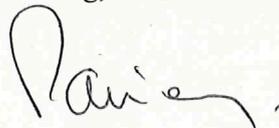
**Rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité préfectoral**

le : 17 MAI 2024

et affichage au centre administratif

le : 17 MAI 2024

Strasbourg, le 15 mai 2024



Floriane VARIERAS
Vice-présidente